

---

**Nombre de membres****en exercice** : 10**Séance du lundi 22 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux avril l'assemblée régulièrement convoqué le 17 avril 2024, s'est réuni sous la présidence de David HILAIRE.

**Présents** : 8**Sont présents** : David HILAIRE, Isabelle DESCLOU, Anita REICHERT, Alain JOLY, Marina LACOMBE, Estelle SEGUI, Alain BAROIS, Maxime CHARRIE**Votants** : 8**Représentés** :**Excuses** :**Absents** : Stanislas GONZALEZ, Didier BERNARDI**Secrétaire de séance** : Anita REICHERT

---

**Ordre du jour:**

- Budget primitif Commune:
  - Vote du Compte de gestion 2023
  - Vote du Compte administratif 2023
  - Affectation du résultat de fonctionnement
  
- Budget annexe Assainissement Collectif:
  - Vote du Compte de gestion 2023
  - Vote du Compte administratif 2023
  - Affectation du résultat de fonctionnement
  
- Budget annexe Lotissement Pré de la Mouthe:
  - Vote du Compte de gestion 2023
  - Vote du Compte administratif 2023
  - Affectation du résultat de fonctionnement

**le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30.****Objet: COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023 - DE 2024 018*****Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de David HILAIRE, Maire***

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

***- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.***

**Objet: COMMUNE DE SERRES ET MONTGUYARD : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - DE 2024 019**

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de REICHERT Anita, Adjointe au Maire,*

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par HILAIRE David après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	59 950.95			225 493.17	59 950.95	225 493.17
Opérations exercice	20 913.86	127 987.47	190 856.15	254 465.18	211 770.01	382 452.65
<b>Total</b>	<b>80 864.81</b>	<b>127 987.47</b>	<b>190 856.15</b>	<b>479 958.35</b>	<b>271 720.96</b>	<b>607 945.82</b>
Résultat de clôture		47 122.66		289 102.20		336 224.86
Restes à réaliser	13 873.19	9 927.88			13 873.19	9 927.88
<b>Total cumulé</b>	<b>13 873.19</b>	<b>57 050.54</b>		<b>289 102.20</b>	<b>13 873.19</b>	<b>346 152.74</b>
Résultat définitif		43 177.35		289 102.20		332 279.55

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Objet: SERRES ET MONTGUYARD: AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - DE 2024 020**

*Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de HILAIRE David,*

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un

**excédent de 289 102.20,**

- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	225 493.17
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	251 431.34
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>63 609.03</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>289 102.20</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>289 102.20</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	

* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	289 102.20
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2023</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

**Objet: ASSAINISSEMENT COLLECTIF : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMPLET - DE 2024 021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Anita REICHERT, Adjointe au maire, pour le vote du compte administratif (le maire ne prenant pas part au vote du CA), puis sous la présidence de David HILAIRE, Maire, pour le vote du compte de gestion 2023 et pour l'affectation du résultat de fonctionnement,

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0.00	425.65	0.00	392 658.49	0.00	393 084.14
Opérations de l'exercice	11 492.28	4 940.57	464 259.80	132 925.00	475 752.08	137 865.57
<b>TOTAUX</b>	<b>11 492.28</b>	<b>5 366.22</b>	<b>464 259.80</b>	<b>525 583.49</b>	<b>475 752.08</b>	<b>530 949.71</b>
Résultat de clôture	6 126.06	0.00	0.00	61 323.69	0.00	55 197.63
				Restes à réaliser		102 348.10
				Besoin/excédent de financement		157 545.73
				Pour mémoire : virement à la s		0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0.00	au compte 002 (excédent de fonctionnement)

**Objet: LOTISSEMENT DU PRE DE LA MOUTHE : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMPLET - DE 2024 022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Anita REICHERT, Adjointe au maire, pour le vote du compte administratif (le maire ne prenant pas part au vote du CA), puis sous la présidence de David HILAIRE, Maire, pour le vote du compte de gestion 2023 et pour l'affectation du résultat de fonctionnement,

- délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être

fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	200.00	0.00	0.00	15 509.31	200.00	15 509.31
Opérations de l'exercice	103 720.12	103 720.12	103 209.16	84 490.69	206 929.28	188 210.81
<b>TOTAUX</b>	<b>103 920.12</b>	<b>103 720.12</b>	<b>103 209.16</b>	<b>100 000.00</b>	<b>207 129.28</b>	<b>203 720.12</b>
Résultat de clôture	200.00	0.00	3 209.16	0.00	3 409.16	0.00
				Restes à réaliser	0.00	0.00
			Besoin/excédent de financement Total		3 409.16	
			Pour mémoire : virement à la section d'investissement			0.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

0.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
0.00	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### **QUESTIONS DIVERSES :**

Néant

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.**

La secrétaire de séance,  
Anita REICHERT

Le Maire,  
David HILAIRE